

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 12

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Budget annexe 2017 : Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Laboratoire Départemental d'Analyses
0413319002**

PRESENTATION

POLITIQUE PUBLIQUE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Le budget primitif 2017 du LDA 13 est présenté en équilibre, à hauteur des montants suivants :

- Fonctionnement : 5 472 500 €
- Investissement : 184 500 €

Une compensation de service public sera allouée au Laboratoire Départemental d'Analyses compte tenu des missions de service public qu'il réalise dans le cadre de la santé animale, pour un montant de 415 000 €, et dans le cadre de la santé publique pour un montant de 620 000 €.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

Le LDA13, issu de la fusion en 2002 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, créé en 1938, et du Laboratoire de Santé publique, lui-même créé en 1894, est un service du Conseil Départemental rattaché à la DGASDT.

Les missions de service public

Ce service a pour missions de service public les orientations suivantes :

- participer à la veille sanitaire en santé animale et en santé végétale (en application de la loi NOTRe) et du décret sur les Laboratoires départementaux du 30/12/2015,
- mettre en œuvre les politiques départementales dans le domaine de la santé publique, de la santé animale, de la phytopathologie, de l'agro-alimentaire, de l'environnement, et de la qualité de l'air intérieur,
- mener toute action en matière d'analyses, d'essais, d'inspections techniques, de formations dans ses domaines de compétence,
- assurer le contrôle réglementaire en matière de santé publique dans les bâtiments gérés par le Conseil Départemental,
- participer au suivi médical des agents du Département.

Un laboratoire agréé et accrédité

Afin de réaliser ces missions, le LDA13 est agréé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Il est accrédité depuis 2002 par le COFRAC essais (comité français d'accréditation) pour, à ce jour, 12 programmes ou guides techniques et 5 sous familles de biologie humaine (portée disponible sur www.cofrac.fr). Il dispose d'un agrément en tant qu'organisme de formation.

Le LDA13 est donc un outil technique performant, de qualité, de proximité, au service de la collectivité départementale, et de l'ensemble de la population du département des Bouches-du-Rhône.

L'évolution de l'organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, afin de répondre au besoin de la collectivité et de ses clients, le LDA13 est organisé de la façon suivante :

- quatre services techniques : laboratoire de contrôle sanitaire agronomie et environnement ; laboratoire de contrôle sanitaire des aliments, des eaux et des baignades ; laboratoire de biologie médicale ; laboratoire de biologie vétérinaire.
- et de trois pôles supports : moyens généraux ; management qualité, sécurité, environnement, recherche et développement ; assistance technique.

Les chiffres clés de l'activité en 2016

Son activité est axée vers des clients du département à plus de 90 %. La répartition entre les différents secteurs d'analyses en 2016 est la suivante :

- santé humaine : 38 800 dossiers patients dont 100 % dans les Bouches-du-Rhône
- santé animale : 61 430 échantillons dont 98 % dans les Bouches-du-Rhône, 2 % en région PACA
- hygiène alimentaire : 17 560 échantillons dont 95 % dans les Bouches-du-Rhône, 5 % en région PACA ou national
- hydrologie : 10 735 échantillons dont 98 % dans les Bouches-du-Rhône
- végétal : 5 966 échantillons dont 60 % dans les Bouches-du-Rhône, 35 % en régions PACA CORSE, 5 % au niveau national.

Les structures qui ont recours au LDA13

Le LDA13 assure des missions pour le compte :

- du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en application des politiques départementales,
- de l'Etat (DDPP, DDTM, DREAL, ARS, SRAL...) dans le cadre du contrôle officiel, des plans de surveillance et plans de contrôle,
- de collectivités locales, de structures hospitalières ou d'entreprises privées locales, en application des réglementations française et européenne, qui exigent des prestations (analyses, conseils, audits, formations) dans le domaine de la santé animale, de la sécurité alimentaire, de la phytopathologie, du contrôle sanitaire des eaux, de l'environnement.

LES ACTIONS PREVUES POUR 2017

En application de ses missions, et en lien avec les politiques départementales, le LDA13 a recensé un certain nombre de plans d'actions sur le territoire des Bouches-du-Rhône visant à :

- améliorer la santé de la population de Provence,
- poursuivre la veille sanitaire dans les élevages,
- garantir une sécurité alimentaire dans les cuisines,
- appliquer les obligations réglementaires du code de la santé publique dans les établissements gérés par le Conseil Départemental,
- améliorer la surveillance de la qualité des eaux des ports et des productions conchyliques,
- participer à la surveillance de la santé des végétaux,
- participer à la surveillance de la qualité de l'air intérieur,
- aider les communes, les artisans, les structures de soins et les industriels dans la réalisation des analyses d'autocontrôles ou obligatoires,
- maintenir le maillage territorial dans tous ses domaines d'intervention.

Ces actions assurent par ailleurs au LDA13 un volume d'activités lui permettant de couvrir ses charges tout en répondant aux priorités et en fournissant une contrepartie à la contribution financière du Département.

1- JEUNESSE

Politique de protection maternelle et infantile, enfance, santé, famille

Le laboratoire de biologie médicale (LBM) assure une activité de dépistage et de suivi biologique des usagers des Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) pour la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique (DPMISP de la DGAS) du Conseil Départemental 13 : service Protection Maternelle, de planification, service des CegiDD, centres de lutte contre la tuberculose.

Il représente un interlocuteur privilégié pour la DGAS en mettant en place un dispositif territorial de santé performant :

- collecte des échantillons dans tout le département,
- signature de chartes avec chaque direction,
- établissement d'arbres décisionnels pour la réalisation et l'interprétation des analyses biologiques,
- mise à disposition des résultats sous forme d'un serveur intranet.

Les demandes d'examens biologiques concernent principalement :

- le dépistage des infections VIH et des hépatites B, C, A et Delta,
- la prévention des infections sexuellement transmissibles,
- le suivi de la femme en âge de procréer,
- le dépistage du cancer du col de l'utérus et la recherche du papillomavirus,
- le dépistage biologique et bactériologique de la tuberculose, le suivi biologique des traitements et le suivi des « cas contact ».

Le LBM participe au réseau d'épidémiologie de l'Institut de Veille Sanitaire et assure également le suivi biologique des patients adressés par des associations humanitaires (Médecins du Monde).

Depuis 2015, le LBM a été accrédité par le COFRAC selon le référentiel NF EN 15189 : 2012 version processus, conformément aux exigences de la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 1,5 M€ pour 2017.

Surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire pour la prévention du risque légionelle, et surveillance des eaux à usage hospitalier

Suite à l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, le LDA13 a développé le nombre de prélèvements et analyses de légionelles pour le

compte de divers établissements du département : hôpitaux, maisons de retraite, lycées, centres de soins, campings, hôtels... Les recherches de légionelles sont aussi réalisées pour le compte de l'ARS PACA, et des Services communaux d'hygiène et de santé, dans le cadre du diagnostic épidémiologique de l'environnement du patient.

En 2017, le LDA13 va poursuivre le développement de l'offre de prestations auprès des établissements hospitaliers : la réglementation impose des contrôles sur tous les types d'eaux utilisées (eaux de réseau, eaux pour soins, eaux purifiées, eaux de piscine de rééducation, eaux d'hémodialyse, liquides de prélèvement des endoscopes et eaux de lavage, eaux chaudes sanitaires et eaux de tours aérorefrigérantes, eaux résiduaire), sur l'hygiène des surfaces et l'aérobiocontamination.

Politiques publiques des collèges

Depuis 2006, le Laboratoire Départemental d'Analyses réalise des actions envers les collèges du département dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, mais aussi dans le contrôle des réseaux d'eau.

Les actions réalisées par le LDA13 en 2016 en faveur des collèges :

- suivi de la mise en place du Plan de maîtrise Sanitaire (PMS) par des audits,
- surveillance des légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire sur la totalité des établissements,
- surveillance des réseaux d'eau potable sur la totalité des établissements par des analyses d'autocontrôles.

En 2017, quatre actions sont proposées en faveur des collèges :

- la surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire dans le cadre du risque légionelles dans tous les collèges, rendue obligatoire dans chaque établissement à compter du 1er janvier 2012. Le LDA13 réalisera les prélèvements et les analyses de légionelles.
- La réalisation des recontrôles en cas de non-conformités. Le laboratoire pourra aussi apporter une évaluation des points à risques, ainsi que des conseils en cas de non-conformités.
- Les audits d'accompagnement à la mise en place du PMS. Les audits proposés par le LDA13 se dérouleront en deux phases : observation sur le terrain avec vérification de la mise en place du PMS en utilisant l'outil ADILVA-audit tablette, puis restitution au personnel, afin de mettre en évidence les axes d'amélioration. Pour 2017, une centaine de collèges seraient audités, auxquels pourront s'ajouter des audits en cas de TIAC (toxi-infections alimentaire collective) ou d'inspection non conforme des services vétérinaires.

- La surveillance des réseaux d'eau potable : le LDA13 réalisera les prélèvements et les analyses de potabilité dans chaque collège.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 400 k€ pour 2017.

Médecine préventive des agents des collèges et du Conseil Départemental

La réglementation impose un suivi médical des agents des collèges intervenant dans les cuisines. De même, le Conseil Départemental a mis en place par le projet TEMPERANCE 13 un suivi médical de ses chauffeurs. Le LDA13, de par ses compétences dans le domaine de biologie médicale, interviendra pour réaliser les prélèvements et les analyses afférentes aux obligations de la médecine préventive, pour les agents du Département.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 15 k€ pour 2017.

Formation pour les agents des collèges et du Conseil Départemental

Dans les cuisines des collèges, la réglementation impose une formation tous les deux ans pour tout le personnel travaillant dans la restauration scolaire, et donc les cuisines des collèges. Le LDA13 poursuivra les actions de formation en hygiène alimentaire (modules HACCP 1 et 2) à raison d'environ 50 jours de formation par an. Les formations sont réalisées par du personnel expérimenté du pôle assistance technique du LDA13, qui se déplace dans les collèges du département.

Le LDA13 poursuivra en 2017 les actions de formation en qualité nutritionnelle (aide à la mise en place du nouveau décret sur la qualité nutritionnelle en restauration scolaire).

Le LDA13 propose pour 2017 une formation de sensibilisation au risque légionelles pour les chefs d'établissement, les responsables hygiène et sécurité, et cadres du département.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 50 k€ pour 2017.

Réseau biotox

Le LDA13 fait partie du réseau BIOTOX géré par le Secrétariat Général de la Défense Nationale. A ce titre, il participe aux essais interlaboratoires, et peut être mobilisé en cas d'alerte bioterroriste.

Réseaux ADILVA et LABAC

Le LDA13 adhère à l'ADILVA et à LABAC, et bénéficie de leurs outils spécifiquement développés : outils informatiques, communications, journées scientifiques, essais interlaboratoires, etc.

2- ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Politiques publiques d'aménagements routiers

A la demande de la Direction des Routes, le LDA13 réalise des prélèvements des eaux de bassin et des analyses physico-chimiques permettant de suivre l'impact des travaux routiers sur l'environnement du chantier.

A la demande de la Direction des routes d'un département, d'une collectivité locale, ou d'un FREDON, le LDA13 intervient dans le diagnostic de chancre coloré du platane. Les prélèvements sont réalisés par le GDON. Le LDA13 réalise les analyses dans la zone de quarantaine spécifique sous accréditation COFRAC.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 25 k€ pour 2017.

Politiques publiques des ports et de l'Etang de Berre, chasse et pêche

Les coquillages sont souvent désignés par le consommateur, à tort ou à raison, comme étant l'aliment responsable lorsqu'une gastro-entérite survient à la suite d'un repas. Bien qu'en nombre limité, ces TIAC associées à la consommation de coquillages semblent en légère augmentation en France ces dernières années, en particulier celles d'origine virale.

Le département est une petite région conchylicole de France (40 producteurs), mais elle est économiquement importante car elle représente 10 % de la production nationale. L'activité est plutôt orientée sur la mytiliculture et de façon moins importante sur l'ostréiculture. Elle s'étale sur l'Etang de Berre et le bord de la Mer Méditerranée.

Trois types d'actions peuvent être envisagés :

- surveillance du milieu par ciblage de certaines zones de production à risques : impact des rejets continentaux, influence hydrodynamique des courants marins conduisant au suivi des eaux des ports départementaux (qualité des eaux, des sédiments et de la matière vivante) mis en place depuis 2012 ;
- auto-contrôle direct des coquillages mis à la consommation avant ou après étape de purification ;
- audit et conseil en hygiène alimentaire pour les pêcheurs dans le cadre de la vente directe de la production.
- Etude avec le GIPREB sur la qualité des coquillages de l'Etang de Berre.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 50 k€ pour 2017.

Politiques publiques du développement du territoire

Le LDA13 assure le contrôle sanitaire des aliments et les auto-contrôles de l'eau potable à la demande de clients publics et privés du département.

Il s'agit plus particulièrement des analyses suivantes :

- microbiologie alimentaire, recherche des entérotoxines staphylococciques ;
- contrôle physico-chimique alimentaire ;
- contrôle des contaminants radioactifs ;
- recherche de métaux lourds, d'histamine et de biotoxines marines dans les aliments ;
- contrôle physico-chimique et bactériologie de l'eau.

Il exerce ses activités analytiques au profit des services de l'Etat (Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP), de l'Assistance Publique, du Ministère de la Défense et du Ministère de l'Education, de la restauration, des entreprises de la distribution et des petites et moyennes entreprises, des industriels, des importateurs ou exportateurs.

De par sa proximité et sa qualité de service, le LDA13 représente un interlocuteur privilégié de toutes les collectivités, structures de soins, et entreprises du département. Il permet le maintien d'un maillage territorial de proximité et offre à chaque artisan ou PME le même service dans tout le département.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 800 k€ pour 2017.

Audits et formation dans la restauration collective

Le LDA13 réalise des audits en restauration collective et scolaire, et des formations dans le domaine de la sécurité alimentaire pour les agents des cuisines de restauration collective.

Il peut aussi réaliser des audits et des formations pour le compte des artisans, des industriels ou de la grande distribution.

En 2017, il proposera aux établissements de restauration commerciale une formation pour le personnel en application du décret no 2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale paru au J.O. du 26 juin 2011.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 100 k€ pour 2017.

Politiques publiques des ressources naturelles, des risques environnementaux

Le LDA13 intervient dans le suivi de la qualité des eaux de baignade des plages, des piscines et des plans d'eau du département des Bouches-du-Rhône. Il réalise les

prélèvements et analyses pour le contrôle sanitaire officiel à la demande de l'ARS DT 13, pour le compte des collectivités municipales et du GIPREB.

Le LDA13 est aussi un interlocuteur compétent et de proximité pour le suivi des rejets dans le cadre des bilans d'auto-surveillance réalisés par les industriels ou les collectivités, du suivi des substances dangereuses, des contrôles inopinés commandés par la DREAL.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 400 k€ pour 2017.

Politiques publiques des affaires internationales et européennes

Le LDA13 participe ponctuellement à des échanges internationaux avec d'autres laboratoires ou organismes intéressés par cette thématique. Des coopérations pourront se mettre en place dans l'année.

3- EQUILIBRE ET PRESERVATION DU TERRITOIRE

Politiques publiques de l'agriculture et soutien aux territoires hors métropole, viticulture

Elevage et santé animale

Le LDA13 intervient dans la politique agricole au travers du plan Elevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural voté par l'assemblée départementale. Ce plan est ambitieux car il propose à la fois de soutenir la filière élevage, mais aussi d'apporter une réelle innovation en matière sanitaire, socio-économique et développement rural.

Après 8 ans d'appui sanitaire, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône souhaite poursuivre ses actions vers les filières d'élevages afin :

- de maintenir le statut sanitaire indemne pour les principales pathologies animales ayant un impact économique ou de santé publique,
- d'éradiquer la tuberculose bovine sur les cheptels bovins des manades, véritable enjeu de santé publique et de maintien du tissu économique du département,
- d'assurer une vigilance sanitaire en prévenant et en contenant l'émergence ou la réémergence de pathologies d'élevages,
- d'apporter une aide à de nouvelles filières faisant partie du maillage économique territorial : apiculture, aviculture, etc.

Par ce plan « Elevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural », le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'impose comme un maillon indispensable dans la gouvernance sanitaire, répondant ainsi :

- d'une part, à l'article 115 de la loi relative au développement des territoires ruraux qui confie aux Départements la veille sanitaire dans le domaine de la santé publique vétérinaire,
- et d'autre part, aux décisions proposées suite aux Etats Généraux du sanitaire 2010 : maintien d'un maillage territorial performant, mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance réactif, priorisation des maladies, renforcement de l'analyse scientifique par une analyse socio-économique et politique des maladies d'élevages, maintien au niveau territorial des compétences techniques notamment au travers du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône.

A titre indicatif, l'enveloppe totale du plan départemental de prophylaxie s'élève à 650 k€ par an, dont 300 k€ plus particulièrement pour le LDA13. La répartition des crédits afférents à l'enveloppe fait l'objet d'un vote au budget primitif.

Le LDA13 intervient aussi dans le cadre de ses missions de veille sanitaire pour répondre aux demandes de la DGAL pour des actions sanitaires spécifiques et ayant un impact sur la santé humaine et animale, il s'agit de :

- analyses suite aux inspections en abattoir ;
- analyses sérologiques et bactériologiques dans le cadre de la prophylaxie et de la police sanitaire ;
- analyses en cas de crise sanitaire ;
- autopsies pour le diagnostic de maladies d'élevage.

Agriculture et protection des végétaux

Parallèlement, le LDA13 réalise des analyses en phytopathologie dans le cadre de contrôles officiels à la demande des SRAL, ou dans le cadre d'autocontrôles à la demande de semenciers. Cette activité est dépendante des plans de surveillance mis en place pour la protection des végétaux (sharka, feu bactérien, pathologies de la vigne...) et des flux d'importation au GPMM (graines de tomate, blé..).

En 2015, le LDA13 a développé la recherche de *Xylella fastidiosa* (« bactérie tueuse des oliviers ») et réalise les analyses pour le compte des SRAL et de structures privées. Cette recherche s'est confortée en 2016 avec le maintien de l'agrément ministériel et se poursuivra en 2017 suite au plan de surveillance mis en place par l'Etat. Le LDA13 reste aussi vigilant sur la situation concernant la flavescence dorée et le bois noir de la vigne en réalisant avec la Chambre d'Agriculture un plan d'échantillonnage départemental.

En 2017, le LDA13 poursuivra le développement du plan maraîchage en assurant le diagnostic de pathologie végétale pour le compte des CETA.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 500 k€ pour 2017.

Politiques publiques du patrimoine, des bâtiments départementaux, des domaines départementaux et espaces naturels

En 2017, trois actions sont proposées pour la maintenance des bâtiments :

- la surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire dans le cadre du risque légionelles dans tous les bâtiments du département dont la réglementation ou le risque sanitaire le requiert. Le LDA13 réalisera les prélèvements et les analyses de légionelles, et de recontrôles en cas de non conformités. Il pourra aussi apporter une évaluation des points à risques, ainsi que des conseils en cas de non conformités.
- La surveillance des réseaux d'eau potable : le LDA13 réalisera les prélèvements et les analyses de potabilité dans tous les bâtiments du département dont la réglementation ou le risque sanitaire le requiert ;
- Le contrôle des stations de potabilisation gérées par le département : Domaine de la Tour d'Arbois, Etang des Aulnes, Domaine du Puits d'Auzon ;
- Le contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les établissements de la petite enfance.

Les recettes globales liées à cette politique sont estimées à 140 k€ pour 2017.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe visant à :

- adopter la politique publique du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône ;
- donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;
- valider l'adhésion du LDA13 à l'ADILVA et à LABAC.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL